



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2014



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

MUSÉE GRÉVIN SA

I.	Rapport de gestion sur l'exercice clos le 30 septembre 2014	4
1.	Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé	4
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé ; faits marquants de l'exercice	4
1.2	Organisation de la Société	5
1.3	Analyse des résultats de la Société	5
1.4	Information sur la décomposition des dettes fournisseurs par échéance	7
1.5	Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé	7
1.6	Facteurs de risques	7
2.	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	8
3.	Dépenses fiscalement non déductibles	8
4.	Recherche et développement	8
5.	Gouvernement d'entreprise	9
5.1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce)	9
5.2	Rémunération des mandataires sociaux	10
6.	Capital de la Société	15
6.1	Capital de la Société au 30 septembre 2014	15
6.2	Evolution du capital de la Société	15
6.3	Achat d'actions en vue de la régularisation des cours	15
6.4	Participation des salariés au capital social	15
6.5	Délégations en matière d'augmentation de capital	15
7.	RSE- aspects sociaux, environnementaux & sociétaux liés aux activités de la Société	16
7.1	Informations sur les aspects sociaux	16
7.2	Informations sur les aspects environnementaux	21
7.3	Informations sur les aspects sociétaux	22
7.4	Rapport d'un Commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales	24
8.	Politique de dividendes	27
8.1	Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les trois derniers exercices	27
8.2	Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat	27
9.	Autres informations	27
9.1	Filiales et participations	27
9.2	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	27
9.3	Informations sur le cours de bourse	28
9.4	Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	28
9.5	Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce	28

10	Arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 – comptes & annexes....	28
	Annexe au rapport annuel de gestion	29
	Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	29
II.	Comptes annuels et annexes de l'exercice clos le 30 septembre 2014	30
2.1	Comptes annuels et Annexe aux comptes annuels	30
2.2	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	45
2.3	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	47
III.	Contrôle interne.....	49
1.	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	49
2.	Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.....	56
IV.	Autres informations	58
	Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les opérations d'attribution gratuite d'actions	58
V.	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	60
VI.	Informations publiées ou rendues publiques depuis le 1^{er} janvier 2014	61
VII.	Attestation de la personne responsable du Rapport Financier Annuel.....	62

I - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014

1 - ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1-1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé ; faits marquants de l'exercice

Les nouvelles cires de l'exercice

Les personnalités ayant fait leur entrée au Musée Grévin au cours de l'exercice 2013/2014 sont :

- Le chanteur M.Pokora ;
- Le transformiste Arturo Brachetti ;
- L'imitateur et humoriste Patrick Sébastien ;
- Le mannequin et actrice Laëtitia Casta ;
- L'actrice américaine Angelina Jolie.

La reprise de l'activité événementielle

Dans le cadre du protocole transactionnel conclu avec la société CEGB le 16 décembre 2013, Musée Grévin a repris en direct la gestion de l'activité événementielle du site, laquelle avait été confiée, en février 2011, à CEGB, exploitant depuis cette même date le Café Grévin.

Les chiffres clés

L'activité ainsi que les résultats enregistrés par la Société au cours de l'exercice écoulé sont récapitulés dans le tableau de synthèse ci-dessous :

En K€	2014	2013	Var en %
Fréquentation	724 840	756 124	-4,1%
Dépense par visiteur en € TTC	18,4	17,61	4,5%
Chiffre d'affaires	13 225	13 243	-0,1%
Résultat d'exploitation	3 853	4 334	-11,1%
Résultat financier	4	1	300,0%
Résultat net	2 452	2 354	4,2%

Ils sont détaillés et analysés au § 1-3 ci-après.

Le développement de Grévin à l'international

La Compagnie des Alpes (CDA), actionnaire détenant 95,87% des actions composant le capital social de la société Musée Grévin, poursuit le développement à l'international de la marque Grévin.

Après la création d'un premier Grévin à Montréal qui a ouvert ses portes en avril 2013, un second musée a été inauguré à Prague le 1^{er} mai 2014. Là encore, le musée a été implanté sur un axe touristique majeur, dans le cœur historique de la vieille ville, dans un bâtiment de cinq étages d'une surface de 3 000 mètres carrés.

D'autres sites sont à l'étude, un prochain musée devant notamment ouvrir en 2015 à Séoul.

Le développement de Grévin, à l'international, est piloté par Béatrice de Reyniès, Président du Conseil d'administration de la société Musée Grévin et anciennement Directrice générale de Grévin.

Béatrice de Reyniès dirige, également, les ateliers de CDA Productions, créés en 2011 et au sein desquels sont réalisés tous les nouveaux personnages de cire à destination de l'ensemble des Musées Grévin, dans le cadre de ce programme de développement ambitieux.

Le développement de Grévin à l'international fonde, par ailleurs, Musée Grévin à percevoir des redevances, de la part des nouveaux musées étrangers, sur le licensing de sa marque. Musée Grévin a ainsi comptabilisé un produit à recevoir, de 63 K€ au 30/09/14, au titre de la redevance à percevoir de Grévin Montréal, pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

1-2 Organisation de la Société

a- Conventions intragroupe

Les différents sites, relevant de l'activité Destinations de loisirs du Groupe CDA, étaient précédemment regroupés au sein des pôles géographiques. Ainsi Grévin & Compagnie était la société pivot du pôle France Nord, et délivrait des prestations d'assistance pour les autres sites du Pôle ainsi que pour les sites du Pôle France Autres Régions.

Ces pôles ont été supprimés mais Grévin & Compagnie continue de délivrer des prestations d'assistance à la plupart des sites français Destinations de loisirs du Groupe CDA, et, donc, d'assister la Société sur la tenue comptable et la tenue de la paie.

Par ailleurs, dans l'objectif de clarifier les modalités de refacturation entre CDA et ses filiales, il a été décidé de restructurer le schéma des conventions intragroupe.

En conséquence :

1. ont été résiliés par avenant :
 - la convention d'assistance générale tripartite conclue avec CDA/Grévin & Compagnie ;
 - la convention de prestation de services informatiques spécifiques conclue avec CDA et Musée Grévin ;
 - le contrat d'assistance générale artistique conclue avec CDA Productions.
2. de nouvelles conventions ont été conclues :
 - assistance générale avec CDA ;
 - « cellule ventes internationales » avec CDA ;
 - prestations de services avec Grévin & Compagnie ;
 - prestation de services informatiques spécifiques « Harmonie » avec CDA.

Il s'agit de conventions courantes conclues à des conditions normales.

b- La gestion de la trésorerie et des financements court, moyen et long termes est effectuée dans le cadre d'un système de cash-pooling organisé au sein du Groupe CDA autour de la société centralisatrice CDA-Financement.

1-3 Analyse des résultats de la Société

1-3.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 3 852 K€, contre 4 334 K€ au titre de l'exercice précédent, en baisse de 11,1 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, il est en baisse (29,1 %) par rapport à celui atteint à la clôture de l'exercice 2012/2013 (32,7%).

- Le chiffre d'affaires

En milliers d'Euros	30/09/2014	30/09/2013	Variation en %
Entrées	11 800	11 701	+0,8%
Boutique	564	630	-10,5%
Événementiel, Café Grévin et divers	861	912	-5,6%
Chiffre d'affaires TOTAL	13 225	13 243	-0,1%

Dans un contexte économique toujours tendu et des flux touristiques parisiens en baisse, les actions menées sur le plan commercial et sur le plan digital ainsi que les nouvelles personnalités présentées par la Société, de façon constante au cours de l'exercice, ont permis au chiffre d'affaires 2013/2014 de se maintenir au niveau de 2012/2013.

La fréquentation de l'exercice 2013/2014 s'élève à 724 840 visiteurs contre 756 124 visiteurs sur la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 4,1%. Cette diminution en volume est partiellement compensée par l'augmentation de 2,4 % de la dépense par visiteur.

Le chiffre d'affaires de la Société, lors de l'exercice 2013/2014, s'est élevé à 13 225 K€, contre 13 243 K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 18 K€ (-0,1 %).

- Les autres produits d'exploitation

Musée Grévin avait constaté, pour un montant de 652 K€ en « autres produits d'exploitation » en 2012/2013, les billets prévendus au titre des années antérieures, non consommés à cette date et ayant perdu toute validité. Cette régularisation explique pour l'essentiel la baisse observée du résultat d'exploitation.

- Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes des dotations et reprises de provisions d'exploitation et hors amortissements, lors de l'exercice 2013/2014, ont bien été maîtrisées. Elles sont en effet en diminution de 1,7 % (0,15 M€) par rapport à l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2014, les charges de personnel représentent 17,0 % du chiffre d'affaires, contre 15,0 % en 2012/2013.

Les dotations aux amortissements sont en légère hausse de 35 K€ pour atteindre 1 092 K€ en 2013/2014.

1-3.2 Le résultat financier

Le résultat financier ressort, en gain, à 4 K€ au 30 septembre 2014. Il ressortait à +1 K€ au 30 septembre 2013. La Société dispose au 30 septembre 2014 d'une trésorerie nette de 2,4 M€.

1-3.3 Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est en forte amélioration : il ressort à -14 K€ contre -340 K€ en 2012/2013. Celui-ci comprenait une dotation aux provisions pour risques et charges, en complément de l'écriture comptabilisée en 2011/2012.

1-3.4 La participation et l'impôt

L'accord de participation signé en mars 2012 dont il est fait état au § 7.1 ci-après, a conduit à comptabiliser une réserve spéciale de participation d'un montant de 291 K€.

L'impôt sur les sociétés ressort à 1 101 K€ et correspond à un taux effectif de 31,0 % (37,4 % en 2012/2013). Le résultat 2012/2013 comportait, en effet, une provision non déductible pour le calcul du résultat fiscal.

1-3.5 Le résultat net

Le résultat net est de 2 452 K€, en augmentation de 4,2% par rapport à celui constaté au titre de l'exercice précédent.

1-4 Information sur la décomposition des dettes fournisseurs par échéance

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice social, du solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés (hors les factures à recevoir). Ce dernier ressort à 1 124 K€ au 30 septembre 2014 et se détaille comme suit par date d'échéance :

En milliers d'Euros	30/09/2014	30/09/2013
échéances inférieures à 30 jours date de facture	1 106	800
échéances comprises entre 30 et 60 jours	18	48
échéances supérieures à 60 jours	néant	néant
TOTAL	1 124	848

Les factures à recevoir, comptabilisées par la Société au 30 septembre 2014, à hauteur de 299 K€ (366 K€ au 30 septembre 2013) ne sont pas détaillées par échéance, lesquelles sont par définition inconnues.

1-5 Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

La Société fait, par ailleurs, face à de nouvelles difficultés de paiement de la part de la société CEGB, au titre du contrat portant sur l'exploitation du Café Grévin. Compte tenu des défaillances de CEGB dans le paiement des dernières redevances et charges liées à l'exploitation du café, Musée Grévin a décidé d'actionner, début janvier 2015, la caution indivisible et solidaire donnée par la société SDW et un commandement de payer vient de lui être délivré.

1-6 Facteurs de risques

Conformément aux obligations réglementaires, la société Musée Grévin a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou son résultat, et considère qu'il n'y a pas d'autre risque spécifique et significatif connu hormis ceux présentés ci-dessous.

1-6.1 Risques financiers

Les spécificités liées à l'activité de Musée Grévin font que la Société n'est confrontée de manière significative à aucun risque financier particulier. Musée Grévin a notamment procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

1-6.2 Risques juridiques

Au 30 septembre 2014, la Société n'a recensé aucun contentieux, litige, ou risque de litige, présentant un risque significatif dont le montant ne soit pas, le cas échéant provisionné, (voir annexe aux comptes, note n°V-7)

Concernant le café Grévin, dont l'exploitation est sous-traitée à la société CEGB (Musée Grévin ayant par ailleurs repris l'exploitation de son activité événementielle en décembre 2013), les difficultés particulières, dont a fait l'objet cette société avant l'ouverture de sa procédure de sauvegarde en mai 2012, ont conduit à constater une provision pour dépréciation au 30 septembre 2013. La Société a néanmoins obtenu depuis une garantie (acte de caution solidaire et indivisible) de la part de la société mère de CEGB, la société SDW.

1-6.3 Risques opérationnels

Risque relatif à la sécurité des biens et des personnes

La société Musée Grévin a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Etablissement Recevant du Public (ERP) et par les obligations de déclarations et de mises à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel.

Une revue régulière, des risques liés à l'exploitation, est effectuée et des mesures de prévention ou de protection sont mises en place.

Des procédures spécifiques sont, notamment, enclenchées conformément au plan Vigipirate.

Risque d'incendie

Un incendie est un risque majeur qui pourrait avoir des conséquences graves au niveau de dommages matériels pour Musée Grévin et entraîner sa fermeture. Ce risque est connu et la société Musée Grévin met tout en œuvre pour limiter son occurrence et ses conséquences : détection automatique, portes coupe-feu, formation du personnel...

Assurances

Sous le contrôle de Musée Grévin, la gestion des assurances, est assurée par la Compagnie des Alpes, qui souscrit les couvertures adéquates aux risques encourus par l'activité de la Société, tant pour les couvertures dommages et pertes d'exploitation consécutives, que pour la Responsabilité Civile de la Société et des dirigeants.

2 - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société a entrepris depuis quelques mois la refonte de certaines salles dont la fameuse salle des colonnes et la Coupole. Ces travaux vont se poursuivre sur les exercices 2015 et 2016. Les premiers espaces remis au goût du jour vont être ouverts au public très prochainement : ainsi le nouvel Univers de la Mode a été présenté le 15 décembre 2014.

Cette nouvelle offre devrait contribuer à attirer de nouvelles clientèles. Parallèlement, l'arrivée de nouveaux personnages continuera d'enrichir le produit présenté.

A ce titre, les personnages suivants ont été présentés depuis le 1^{er} octobre 2014 ou devraient l'être dans les prochains mois :

- Stromae
- Line Renaud
- Zlatan Ibrahimovic
- Pape François
- Camille Lacourt
- Chantal Thomass
- Inès de La Fressange.

3 - DÉPENSES FISCALEMENT NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

4 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant

5 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Sont présentées, ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société Musée Grévin, ainsi que leurs rémunérations au titre de l'exercice écoulé.

Sur les autres aspects afférents au gouvernement d'entreprise, notamment les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

5-1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce)

MANDATAIRES ACTUELS DE MUSÉE GRÉVIN SA	AUTRES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS OCCUPÉS DURANT L'EXERCICE 2013/2014
<p>Béatrice CRISTOFARI Directeur général depuis le 27 mai 2014 Administrateur depuis le 27 mai 2014</p>	<p>Néant</p>
<p>Patrick LE BOUILL Directeur général jusqu'au 27 mai 2014 Administrateur jusqu'au 27 mai 2014</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de la société Parc Agen (jusqu'au 28/03/2014) - Président de la société Avenir Land (jusqu'au 28/03/2014) - Président de la société France Miniature (jusqu'au 17/03/2014) - Président de la société Safari Africain de Port Saint Père (jusqu'au 28/03/2014)
<p>Béatrice de REYNIES Président du Conseil d'administration depuis le 25 mai 2012 Administrateur depuis le 29 juin 2006</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de CDA Productions - Président de Musée Grévin Montréal Inc - Président de Musée Grévin Prague s.r.o. - Président et Administrateur de Grévin Koréa Chusik Hoséa - Membre du Conseil d'administration de By Grévin
<p>Compagnie des Alpes Représentée par Victoire AUBRY depuis le 28 janvier 2013 (<i>en remplacement de Franck SILVENT</i>) Administrateur depuis le 29 juin 2006</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de CI2S - Représentant permanent du Gérant (CDA) de la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI) - Représentant permanent de CDA-DS en qualité d'administrateur de SERMA - Représentant permanent de CDA-DS en qualité d'administrateur de DSR - Représentant permanent de CDA-DS en qualité d'administrateur de DSV - Président de CDHA (depuis le 28/02/2014) - Administrateur de DAL - Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH)
<p>Danièle CLERGEOT Administrateur depuis le 9 mars 2012</p>	<p>Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de CDA Management - Président de CDA Brands - Administrateur d'ADS - Administrateur de la société Grévin & Compagnie - Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) - Membre du Conseil d'administration de France Caucase - Administrateur de Grévin Koréa Chusik Hoséa - Président de la société Création, Animation, Développement Ventes Internes (CADEVI) (depuis le 28/03/2014)

MANDATAIRES ACTUELS DE MUSÉE GRÉVIN SA (suite)	AUTRES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS OCCUPÉS DURANT L'EXERCICE 2013/2014 (suite)
<p align="center">François FASSIER</p> <p>Administrateur depuis le 17 décembre 2013</p>	<p align="center">Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de la société Avenir Land - Président de CDHA - Président de la société Création, Animation, Développement Ventes Internes (CADEVI) (jusqu'au 28/03/2014) - Représentant permanent de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) en qualité de Management Board member A de Dolfinarium Harderwijk BV, - Président de France Miniature - Management Board member A de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH), - Président et membre du Conseil d'administration d'INGELO - Représentant permanent d'INGELO en qualité de Président de Montaval - Président de Parc Agen - Président de Safari Africain de Port Saint-Père - Représentant permanent de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) en qualité de Management Board member A de Walibi Holland BV - Représentant permanent de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) en qualité de Management Board member A de Walibi Holland Vakantiepark BV - Représentant permanent de la Compagnie des Alpes en qualité d'Administrateur de Belpark - Administrateur de Grévin et Cie - Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) - Administrateur de Loisirs-ré - Membre du Conseil de surveillance de la Société du Parc du Futuroscope
<p align="center">Olivier GARAIALDE</p> <p>Administrateur jusqu'au 17 décembre 2013</p>	<p align="center">Au sein du Groupe CDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Grévin et Cie - Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) - Membre du Conseil de surveillance de la Société du Parc du Futuroscope - Membre du Conseil d'administration d'INGELO

5-2 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature, versés aux mandataires sociaux de Musée Grévin par la Société et la Compagnie des Alpes qui la contrôle, s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, telle que précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Tableau 1 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Synthèse des rémunérations, actions de performance et des options attribuées durant l'exercice 2013/2014

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations dues au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014, la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

Les Administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés au titre de leurs mandats (ils ne perçoivent pas de jetons de présence).

L'ensemble des rémunérations indiquées ci-dessous sont des rémunérations versées par la Compagnie des Alpes aux intéressés, au titre des fonctions exercées en vertu du contrat de travail qu'ils ont conclu avec la Compagnie des Alpes.

<i>Montants en €</i>	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014
Béatrice Cristofari, Directrice générale (à compter du 17 mai 2014)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)		150 365
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	N/A	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)		4 317
TOTAL	N/A	154 682
Patrick le Bouill, Directeur général (jusqu'au 17 mai 2014)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	222 199	206 811
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	9 618	7 555
TOTAL	231 817	214 366
Béatrice de Reyniès, Présidente du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	138 388	153 136
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	9 618	8 634
TOTAL	148 006	161 770
François Fassier, Administrateur (à compter du 17 décembre 2013)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)		229 726
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	N/A	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)		20 146
TOTAL	N/A	249 872
Victoire Aubry, Administrateur (1)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	206 709	229 232
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	20 610	20 146
TOTAL	227 319	249 378
Danièle Clergeot, Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	287 958	323 213
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	32 976	25 902
TOTAL	320 934	349 115

Tableau 2 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Récapitulatif des rémunérations durant l'exercice 2013/2014

Le second tableau, ci-dessous, présente les rémunérations brutes versées par la Compagnie des Alpes, durant les exercices clos les 30/09/2013 et 30/09/2014, et les rémunérations brutes dues au titre des mêmes exercices. Les rémunérations variables comprennent les primes liées aux objectifs.

Les primes liées aux objectifs, relatifs à un exercice, sont arrêtées en fonction de l'appréciation qui est faite de l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice 2013/2014, postérieurement à la clôture de cet exercice, et sont donc versées au cours de l'exercice suivant.

Les avantages en nature concernent les véhicules de fonction.

Montants en €	Exercice 2012/2013		Exercice 2013/2014	
	dus (1)	versés	dus (2)	versés
Béatrice Cristofari, Directrice générale (à compter du 17 mai 2014)				
- rémunération fixe			108 000	108 000
- rémunération variable*			32 400	20 088
- intéressement brut	N/A	N/A	6 751	-
- rémunération exceptionnelle			-	-
- jetons de présence			-	-
- avantages en nature			3 214	3 214
TOTAL	N/A	N/A	150 365	131 302
Patrick le Bouill, Directeur général (jusqu'au 17 mai 2014)				
- rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000
- rémunération variable*	24 000	32 849	45 000	24 000
- intéressement brut	-	6 974	8 332	-
- rémunération exceptionnelle	44 720	44 720	-	258
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 479	3 479	3 479	3 479
TOTAL	222 199	238 022	206 811	177 737
Béatrice de Reyniès, Présidente du Conseil d'administration				
- rémunération fixe	110 000	110 000	110 000	110 000
- rémunération variable*	25 080	30 100	33 000	25 080
- intéressement brut	-	5 246	6 828	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 308	3 308	3 308	3 308
TOTAL	138 388	148 654	153 136	138 388
François Fassier, Administrateur (à compter du 17 décembre 2013)				
- rémunération fixe			155 000	155 000
- rémunération variable*			62 000	42 775
- intéressement brut	N/A	N/A	8 557	-
- rémunération exceptionnelle			-	25 000
- jetons de présence			-	-
- avantages en nature			4 169	4 169
TOTAL	N/A	N/A	229 726	226 944
Victoire Aubry, Administrateur				
- rémunération fixe	155 000	155 000	155 000	155 000
- rémunération variable*	48 050	33 906	62 000	48 050
- intéressement brut	-	4 427	8 573	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 659	3 659	3 659	3 659
TOTAL	206 709	196 992	229 232	206 709
Danièle Clergeot, Administrateur				
- rémunération fixe	220 000	220 000	220 000	220 000
- rémunération variable*	63 800	87 542	88 000	63 800
- intéressement brut	-	9 239	11 055	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	4 158	4 158	4 158	4 158
TOTAL	287 958	320 939	323 213	287 958

(1) Contrairement aux montants mentionnés dans le rapport financier annuel 2013 (parts variables maximum provisionnées susceptibles d'être dues au titre de l'exercice 2012/2013), les montants mentionnés dans le présent tableau correspondent cette fois aux parts variables réellement allouées après appréciation des objectifs.

(2) Les montants effectivement dus/alloués au titre de la part variable qualitative de l'exercice 2013/2014 allant selon les cas, de 0 à 40% de partie fixe, ne sont pas encore connus à la date du présent rapport. En conséquence, sont mentionnées, au titre des montants dus 2013/2014, les parts variables maximum provisionnées.

S'agissant des dirigeants de Grévin, la Société supporte tout ou partie des rémunérations brutes et charges sociales y afférentes versées par la Compagnie des Alpes.

Ont ainsi été refacturées à la société Musée Grévin, en vertu de conventions de mise à disposition de personnel conclues avec la Compagnie des Alpes, les sommes suivantes :

Rémunérations brutes (en €) hors charges sociales	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014
Patrick le Bouill, Directeur général	75 268	0
Béatrice Cristofari, Directrice générale	N/A	132 473
Béatrice de Reyniès, Présidente du Conseil d'administration	15 050	0

Tableau 3 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2013/2014

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

Tableau 4 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice 2013/2014

Néant.

Tableau 5 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2013/2014

Néant.

Tableau 6 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Actions de performance attribuées durant l'exercice 2013/2014

	Numéro et date du plan	Nb d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions*	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Béatrice Cristofari	n°17 13/03/2014	300	4 317	13/03/2016	13/03/2018
Patrick le Bouill	n°17 13/03/2014	525	7 555	13/03/2016	13/03/2018
Béatrice de Reyniès	n°17 13/03/2014	600	8 634	13/03/2016	13/03/2018
François Fassier	n°17 13/03/2014	1400	20 146	13/03/2016	13/03/2018
Victoire Aubry	n°17 13/03/2014	1400	20 146	13/03/2016	13/03/2018
Danièle Clergeot	n°17 13/03/2014	1800	25 902	13/03/2016	13/03/2018

* En euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de la Compagnie des Alpes, la valeur unitaire de l'action étant de 14,39 €

Les actions de performance sont des actions Compagnie des Alpes. Elles sont évaluées à la juste valeur, à leur date d'attribution, sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel, reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires au terme de la période d'acquisition.

Comme pour les plans précédents, l'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n°17 est liée à des conditions de performance.

Sous réserve de leur acquisition définitive, ces actions devront ensuite être conservées, par leurs bénéficiaires, pendant une durée minimum de deux ans.

Pour les attributaires hors membres du Comex de la CDA (Béatrice Cristofari, Béatrice de Reyniès et Patrick le Bouill), l'acquisition définitive des actions est soumise à une condition de performance qualitative appréciée au regard de chaque bénéficiaire. La performance qualitative s'entend comme « la contribution de chacun des bénéficiaires à la mise en œuvre du Projet d'entreprise de la Compagnie des Alpes et son comportement managérial » sur deux ans (exercices 2013/2014 et 2014/2015).

Pour les membres du Comex de la CDA (Danièle Clergeot, Victoire Aubry et François Fassier), l'acquisition totale ou partielle des actions est soumise à l'appréciation du Conseil d'administration et dépendra, pour moitié, de la réalisation préalable d'objectifs économiques du Groupe basés sur l'évolution du ROCE (rentabilité des capitaux employés), et pour moitié de la réalisation d'une condition de performance qualitative, portant sur la qualité contributive aux objectifs stratégiques du Groupe appréciée sur deux ans.

Tableau 7 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008): Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2013/2014

Les actions de performance attribuées ne sont définitivement acquises qu'à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans, sous réserve de réalisation des conditions de performance prévues auxdits Plans.

Elles sont soumises, ensuite, à une obligation de conservation d'une durée complémentaire de 24 mois à l'issue de laquelle les actions deviennent disponibles.

En conséquence, le 18 mars 2014, les actions de performance attribuées quatre ans auparavant au titre du Plan n°13 et définitivement acquises en mars 2012 sont devenues disponibles et sont donc librement cessibles par leurs bénéficiaires.

	N° et date de plan	Nombre d'actions devenues disponibles
Béatrice Cristofari	-	-
Patrick le Bouill	Plan n°13 - 18 mars 2010	650
Béatrice de Reyniès	Plan n°13 - 18 mars 2010	726
François Fassier	Plan n°13 - 18 mars 2010	726
Victoire Aubry	-	-
Danièle Clergeot	-	-

Le tableau n° 8 se trouve à la page 58 du présent rapport.

Tableau 9 (numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008) : Suivi des Recommandations AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après présente, conformément à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2013/2014 et postérieurement jusqu'à la date d'émission du présent Rapport au regard du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Béatrice CRISTOFARI	Avec CDA	Assurance CDA	Non	Non
Béatrice DE REYNIES,	Avec CDA	Assurance CDA	Non	Non
Patrick LE BOUILL	Avec CDA	Assurance CDA	Non	Non

Aucun des dirigeants mandataires sociaux de Musée Grévin n'est lié, à cette dernière, par un contrat de travail. En effet, leur contrat de travail est conclu avec la Compagnie des Alpes (CDA) au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du Groupe.

Ils bénéficient du contrat collectif à cotisations et à prestations définies mis en place par la Compagnie des Alpes pour l'encadrement supérieur du Groupe, conforme aux dispositions de l'article L.911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Ses principales modalités sont :

- un régime à cotisations définies (droits individuels) égales à 7% de la rémunération annuelle pour chaque bénéficiaire (plafonnée à 5 fois le plafond de sécurité sociale, soit 187 540 € en base annuelle 2014), l'effort d'épargne étant réparti entre l'employeur à hauteur de 4% et le salarié à hauteur de 3% nonobstant le statut et l'âge du salarié.
- complété par un régime à prestations définies garantissant une retraite supplémentaire minimale égale à 1% par année d'ancienneté, décomptée à partir de la date de mise en place du régime, avec un maximum de 10% du dernier salaire fixe + variable.

6 - CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

6-1 Capital de la Société au 30 septembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du même Code, nous vous indiquons que la Compagnie des Alpes détient 95,87% des actions composant le capital social de la Société.

6-2 Evolution du capital de la Société

Évolution sur les trois derniers exercices			
	2012	2013	2014
Capital (en Euros)	4.603.326,10	4.603.326,10	4.603.326,10
Compagnie des Alpes	95,87%	95,87%	95,87%
Public et divers	4,13%	4,13%	4,13%

6-3 Achat d'actions en vue de la régularisation des cours

Au 30 septembre 2014, Musée Grévin SA ne détenait aucune de ses propres actions. Il n'est pas prévu de programme de rachat d'actions.

6-4 Participation des salariés au capital social

Les salariés de Musée Grévin ne détiennent aucune action de la Société directement ou indirectement, dans le cadre d'un plan épargne entreprise et/ou dans celui d'un fonds commun de placement d'entreprise.

Au niveau du Groupe CDA, au 30 septembre 2014, le Fonds Commun de Placement « CDA Actionnariat » dans lequel peuvent investir les salariés adhérents au Plan d'Épargne Groupe détenait 14 % du capital de la CDA.

6-5 Délégations en matière d'augmentation de capital

Nous vous précisons qu'aucune délégation, accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, dans le domaine des augmentations de capital, n'est actuellement en cours de validité.

7 - RSE : ASPECTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Respectueuse de son image de marque, représentant un fort capital immatériel, Musée Grévin s'attache à veiller à l'ensemble des enjeux liés à ses activités en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise : motivation de ses collaborateurs, satisfaction des visiteurs, qualité des relations avec les parties prenantes ...

Musée Grévin, en tant que société cotée, s'efforce de respecter les exigences de la réglementation Grenelle II, telles que visées à l'article R.225-105-1 du Code de commerce. Les informations considérées inadaptées aux activités et spécificités de Musée Grévin seront précisées dans le chapitre ad-hoc.

Les données concernant les volets social, environnemental et sociétal font l'objet d'une procédure de collecte intégrée au processus coordonné par sa société mère, elle-même cotée, la Compagnie des Alpes (CDA), et sont conformes au référentiel de définitions établi par CDA, qui précise pour chaque indicateur, au-delà de sa définition, l'unité, la méthode de calcul à utiliser et les règles d'estimation à appliquer si nécessaire, les facteurs de conversion, le périmètre à prendre en compte, les notions à exclure,...

Le reporting s'effectue au moyen de fichiers Excel pour les volets social et sociétal, et via une plate-forme web pour le volet environnemental. Les données sont analysées et contrôlées (variation N/N-1, tests de cohérence) par des « valideurs » au niveau du Groupe CDA.

Par ailleurs, et pour la seconde fois cette année, ces informations ont fait l'objet d'une procédure de vérification menée par un organisme tiers indépendant, le cabinet Mazars, ce qui concourt à en garantir la fiabilité.

7-1 Informations sur les aspects sociaux

7-1.1 Informations relatives à l'emploi

Au 30 septembre 2014, Musée Grévin compte 64 salariés, dont 49 permanents, et un effectif moyen mensuel (en ETP) de 59 personnes, soit un effectif légèrement en hausse par rapport à l'exercice précédent (53).

La répartition entre les différentes catégories de salariés permanents est la suivante :

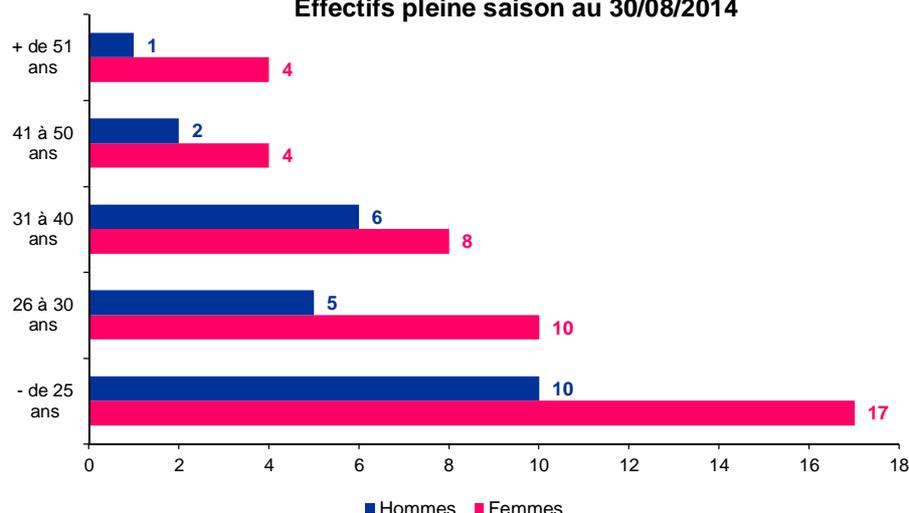
- 7 Cadres,
- 18 TAM (Techniciens et Agents de Maîtrise) : postes d'Assistant(e) d'exploitation, Documentaliste, Assistant(e) Administrative, Assistant(e) Communication, Coiffeur, Peintre polyvalent, Coiffeur maquilleur et Technicien de Maintenance,
- 39 Employés : postes d'Agents d'accueil polyvalent, Vendeur boutique, Technicien de Maintenance, Habilleuse costumière et Coiffeur.

Musée Grévin a recours, également, à du personnel non-permanent (CDD, saisonniers). Il s'agit soit de CDD de remplacement (tous types de poste), soit de CDD conclus pour accroissement d'activité en période basse ; dans les deux cas, ces recours sont liés à des contraintes opérationnelles. S'agissant des saisonniers, ce recrutement se fait en période haute, correspondant aux vacances scolaires sur les trois zones confondues, pour la durée des vacances considérées et sur des postes d'agent d'accueil polyvalent.

Compte tenu de ces spécificités (contrats de courte durée), Musée Grévin a signé 109 contrats de travail sur l'exercice 2013/2014, dont 8 CDI, 38 CDD (y compris contrats de professionnalisation) et 63 contrats saisonniers.

77 % de l'effectif est âgé de moins de 35 ans, l'âge moyen des permanents étant de 33 ans et celui des non-permanents de 26 ans.

**Pyramide des âges Musée Grévin
Effectifs pleine saison au 30/08/2014**



Au niveau des départs sur l'exercice (103 au total), 92 d'entre eux sont des départs pour fin de contrat, ce qui s'explique par la nature de la plupart des contrats conclus par Grévin qui sont des contrats à terme (CDD saisonniers...)

Les rémunérations moyennes s'établissent respectivement comme suit en 2013/2014 et 2012/2013 :

Rémunération moyenne mensuelle en €	Cadres		TAM		Employés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Exercice 2013/2014						
Permanents	4 295	4 242	2 394	2 276	1 618	1 523
Non permanents	2 914	-	2 524	3 166	1 532	1 546
Exercice 2012/2013						
Permanents	3 884	3 872	2 368	2 258	1 575	1 589
Non permanents	-	-	3 492	2 024	1 548	1 711

Cette évolution, en baisse par rapport à l'exercice précédent, s'explique par l'importance du nombre des arrêts maladie et de leur durée sur cet exercice.

7-1.2 Organisation du travail

L'horaire hebdomadaire est de 35 heures, pour le personnel permanent comme pour le personnel non-permanent, avec un nombre total de 1 733 heures supplémentaires effectuées principalement par les salariés permanents (en baisse par rapport à l'exercice précédent). Le taux d'absentéisme s'élève à 10,1 % (base jours ouvrés), avec des absences majoritairement justifiées pour cause de maladie (63 %).

7-1.3 Relations sociales

Le dialogue social avec les IRP chez Musée Grévin est organisé de la manière suivante :

Instances Représentatives du Personnel	Nombres de membres (Titulaires et suppléants)	Nombres de réunions annuelles
Délégués du Personnel (DP)	4	Réunions tous les mois sauf en juillet-août soit 10 réunions/an
Comité d'entreprise (CE)	4	Réunions tous les deux mois soit 6 réunions/an
Comité d'hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	3	Réunions tous les trois mois soit 4 réunions/an
Délégués syndicaux (DS)	1	

7-1.4 Santé et sécurité du personnel

Conformément à la loi du 31 décembre 1991 et au décret du 5 novembre 2001, un document d'évaluation des risques professionnels a été établi et est actualisé régulièrement ; il comporte l'identification des risques par métier et par poste ainsi que des plans d'actions. Le Document Unique est tenu et mis à jour dans le respect des dispositions légales en la matière.

Compte tenu des activités de Musée Grévin, son personnel n'est pas exposé à des risques particuliers.

Sur l'exercice 2013/2014, on dénombre un seul accident du travail ayant engendré un arrêt de plus de 24 heures et aucune maladie professionnelle.

Par ailleurs, à la suite du diagnostic sur les risques psycho-sociaux restitué en CHSCT fin novembre 2012 et dans le cadre du plan d'action qui a été décidé, les groupes de travail mis en place ont opéré leurs restitutions et les formations des managers (TAM, Cadres) à la prévention des risques psycho-sociaux ont eu lieu.

7-1.5 Formation

Le plan de formation, issu des deux consultations du Comité d'entreprise, a été orienté autour des axes suivants :

- les formations à la sécurité ;
- les formations linguistiques ;
- les formations métiers, développement de compétences ;
- les formations s'inscrivant dans le cadre du plan d'action.

Les formations ont été mises en œuvre dans le cadre du DIF, du plan de formation et du plan de formation de Branche.

7-1.6 Egalité de traitement

Musée Grévin s'attache à promouvoir la parité hommes/femmes, étant même observé une représentation supérieure des femmes par rapport aux hommes dans le personnel salarié, dans le personnel permanent (69 % de femmes) comme non-permanent (60 % de femmes). Cette forte féminisation doit s'expliquer en partie par les activités de Musée Grévin qui attirent davantage le personnel féminin.

Le Conseil d'administration de Musée Grévin est très féminisé également, comptant actuellement quatre femmes parmi ses cinq membres ; ceci s'expliquant par la féminisation des instances dirigeantes de CDA et l'entrée de la nouvelle Directrice générale, Béatrice Cristofari, à ce Conseil. Cette égalité de traitement se traduit dans les niveaux de rémunération Hommes/Femmes, qui sont tout à fait comparables pour l'ensemble des catégories.

Un accord collectif sur l'égalité professionnelle a été conclu le 16 février 2012, lequel adopte divers dispositifs visant à promouvoir cette égalité : entretien avant le départ et après le retour d'un salarié en congé maternité/adoption ou parental ; maintien de salaire pendant le congé paternité, réunions de travail entre 9 :30 et 17:00 ; réduction du temps de travail pour les femmes enceintes sans perte de salaire.

7-1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Musée Grévin respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, lesquelles sont implémentées dans la législation française qu'elle applique, relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Musée Grévin s'attache notamment, comme tous les sites du Groupe CDA, à promouvoir le dialogue social et à lutter contre toutes les formes de discrimination au travail.

Concernant plus spécifiquement le travail forcé et le travail des enfants, la seule activité potentiellement concernée est la vente de certains produits dans la boutique de Musée Grévin. Des précautions sont prises sur les processus de fabrication. Ainsi la société Cadevi, en charge du retail de l'ensemble des boutiques Parcs de loisirs du Groupe CDA, a mis en place depuis 2011 des audits usines chez ses principaux fournisseurs du Sud-Est asiatique. Ces audits sont réalisés sur la base de critères sociaux (travail des enfants, travail forcé, discrimination, temps de travail, rémunération, santé/sécurité, etc.).

Actuellement, six à huit audits sont organisés, par an, via une société spécialisée (TUV Rheinland) principalement dans les usines de jouets et d'articles de vaisselle. Les résultats des audits obtenus, à ce jour, montrent que les critères sociaux sont respectés.

7-1.8 Principaux indicateurs sociaux

EMPLOI H/F	Permanents (CDI)			Saisonniers - Cachets - Vacataires				TOTAL
	Cadres	TAM	O-E	Cadres	TAM	O-E	Apprentis	
AU 30/09/2014								
Répartition H/F								
Total effectif	6	14	29	1	4	10	0	64
- dont femmes	5	10	19		1	8		43
- dont hommes	1	4	10	1	3	2		21
Détail des entrées/sorties (nombre de personnes)								
Embauches sur la période	1	1	6	1	8	90		109
CDI								
- dont femmes	1	0	4					5
- dont hommes	0	1	2					3
CDD								
- dont femmes				0	2	20	2	24
- dont hommes				1	5	8		14
SAISONNIERS								
- dont femmes				0	0	32		32
- dont hommes				0	1	30		31
CACHETS - VACATAIRES								
- dont femmes				0	0	0		0
- dont hommes				0	0	0		0
Départs de la période	0	0	7	0	0	5	91	103
dont licenciements			1			1	1	3
dont démissions			6				2	8
dont départs à la retraite								0
dont fins de contrats						4	88	92
Dont Autres								0
Heures supplémentaires								
Nombre d'heures supplémentaires effectuées								1 773

ORGANISATION DU TRAVAIL ET ABSENTEISME

Absentéisme par motif hors formation	Nbre arrêts	Nbre jours
Accidents du travail et de trajet	1	35
Maladie		990
Maternité		70
Autres		468
TOTAL		1 563
Nombre de jours travaillés totaux		11 823
taux d'absentéisme		10,10%

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Nombre de représentants du personnel		11
Nombre de délégués syndicaux		1
Nombre d'accords collectifs conclus dans la période		
- Rémunération		1
- Intéressement		0
- Santé et sécurité		0
- Organisation du travail		0
- Autres		0

HYGIENE ET SECURITE

Effectif en charge de la sécurité		1
Nombre d'heures travaillées		82 762
Nombre d'accidents du travail		1
Taux de fréquence des accidents de travail		12,08%
Taux de gravité des accidents de travail		0,30%

FORMATION

Nombre d'heures de formation* dispensées à l'ensemble du personnel		369
Nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre du DIF		33
Nombre total d'heures de formation acquises dans le cadre du DIF au 30/9/2014		2 484
Montant des salaires payés + autres frais aux employés en formation		5 535
Montant des formations payées à des organismes de formation		21 856

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Nombre d'employés percevant une rente d'invalidité (taux > 50 %)		2
Montant des prestations payées à des organismes employant des travailleurs handicapés		3 772 €

TEMPS DE TRAVAIL

	Administratifs	Exploitation Maintenance	Caisses
Durée hebdomadaire : employés, ouvriers	35 H	35 H	35 H
Jours travaillés par semaine ou période : cadres	216j/an	216j/an	216j/an

ŒUVRES SOCIALES

Subventions allouées aux représentations du personnel		15 045 €
---	--	----------

IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

Montant des travaux sous traités		1 187 901 €
----------------------------------	--	-------------

*Sur l'année civile 2013

7-2 Informations sur les aspects environnementaux

Compte tenu de la nature de son activité et de son positionnement en milieu urbain, Musée Grévin est confronté à des enjeux environnementaux se limitant à la gestion des déchets, du papier, des ressources durables au travers de la gestion de l'eau et des énergies.

Le personnel est sensibilisé à l'optimisation des dépenses liées à l'énergie et à la consommation de papier au travers de formations, messages et éco-gestes...

Les missions concernant l'environnement sont prises en charge par le Responsable technique, qui s'y consacre à temps partiel.

Parmi les informations définies dans la loi dite « Grenelle II », certaines sont considérées comme inadaptées aux activités et spécificités du Musée Grévin :

- moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions,
- montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours, mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique,
- utilisation des sols,
- adaptation aux conséquences du changement climatique,
- mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

Déchets et matières premières

Les déchets sont principalement composés de déchets ménagers, de papier/carton, non pesés et pris en charge par les collectivités territoriales, et d'huiles alimentaires (1,84 tonne) emmenés en déchetterie.

Musée Grévin utilise du papier à hauteur de 8,4 tonnes pour son fonctionnement administratif et sa communication commerciale : tickets, flyers, affiches, sacs... Le papier acheté représente 11 % du papier généré, contre 89 % pour la partie commerciale. En plus d'actions d'archivage numérique et impression recto/verso, Musée Grévin participe aux projets de numérisation du Groupe CDA, notamment en développant les ventes sur sites Internet.

Gestion de l'eau et de l'énergie

Musée Grévin utilise exclusivement de l'eau de ville, et effectue des vérifications hebdomadaires des réseaux d'eau et de RIA afin de détecter les fuites éventuelles et a installé des robinets thermostatiques.

Musée Grévin consomme de l'électricité pour l'éclairage et le chauffage, ainsi que du fioul pour le groupe électrogène. Des mesures d'économie sont mises en place comme la recherche des fuites d'air, l'installation de double-vitrage...

Gaz à effet de serre (GES)

Etabli conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (loi « Grenelle II ») et utilisant les facteurs d'émission de la version 7.2 du Bilan Carbone au 1^{er} août 2014, les GES du Musée Grévin, relatifs à ses consommations d'électricité et de carburant, s'élèvent à 71 tonnes équivalent CO₂.

Les principaux rejets sont liés à l'électricité. Les circuits de fluides frigorigènes sont contrôlés tous les ans et n'ont pas fait l'objet de rechargement durant l'exercice.

Tableau des données environnementales

Production de déchets pesés (tonnes)	1,84
<i>dont déchets non dangereux</i>	<i>1,84</i>
<i>dont déchets dangereux</i>	<i>0</i>
Consommation de papier (tonnes)	8,39
Consommation d'eau (m³)	4 322
<i>dont eau de ville</i>	<i>4 322</i>
<i>dont eau captage de surface</i>	<i>0</i>
<i>dont eau de forage</i>	<i>0</i>
Consommation électrique (GWh)	0,99
<i>dont renouvelable</i>	<i>0</i>
Consommation de carburants fossiles (m³)	0,05
<i>dont essence</i>	<i>0</i>
<i>dont gasoil et GNR</i>	<i>0</i>
<i>dont fioul</i>	<i>0,05</i>
Consommation de gaz fossiles (GWh)	0
Consommation de fluides frigorigènes (kg)	0
GES par poste d'émission (tonnes équivalent CO₂)	71,16
<i>dont émissions - Fluides frigorigènes</i>	<i>0</i>
<i>dont émissions - Gaz</i>	<i>0</i>
<i>dont émissions - Gasoil</i>	<i>0</i>
<i>dont émissions - Essence</i>	<i>0</i>
<i>dont émissions - Fioul</i>	<i>0,16</i>
<i>dont émissions - Electricité</i>	<i>71,00</i>

7-3 Informations sur les aspects sociétaux

La politique de Musée Grévin en matière de responsabilité sociétale s'intègre à celle du Groupe CDA et concerne différents aspects.

Parmi les informations définies dans la loi dite « Grenelle II », l'information « Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme » est considérée comme inadaptée aux activités et spécificités du Musée Grévin.

Impact territorial

Musée Grévin, lieu touristique parisien incontournable, attire dans le quartier des Grands Boulevards environ 800 000 visiteurs par an et contribue ainsi au développement touristique et économique du quartier, de ses boutiques et restaurants.

Par le biais de divers prélèvements et différentes taxes, dont la contribution économique territoriale, Musée Grévin contribue, à hauteur de 178 K€, aux ressources utilisées par les collectivités territoriales pour l'aménagement et la solidarité.

Musée Grévin participe, de plus, à des actions en partenariat avec d'autres acteurs touristiques du quartier afin de contribuer au renouveau de celui-ci : partenariat avec le cinéma Grand Rex, offre de tarifs spécifiques aux employés de la mairie d'arrondissement.

Musée Grévin participe également à des actions de mécénat, en offrant une journée de recettes à l'Association Petits Princes.

Éléments humains : santé/sécurité, intégration

Pour le Groupe CDA, la sécurité et l'intégrité de ses employés et de ses clients sont considérées comme des priorités.

Comme les autres filiales du Groupe, Musée Grévin est particulièrement attentif :

- au bon fonctionnement des installations (contrôles périodiques et systématiques),
- au respect des règles de sécurité,
- au respect des règles concernant l'hygiène dans le domaine de la restauration (règles HACCP, analyses bactériologiques),
- à l'information des clients par les affiches, panneaux, signalétique, sécurisation des zones à risques...

Déontologie

Afin de prévenir toutes formes de corruption et de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique, Musée Grévin respecte la charte de déontologie, qui est un guide de comportement professionnel, la charte d'utilisation des ressources du système d'information, et la procédure de lutte contre le blanchiment d'argent, rédigées et diffusées par le Groupe CDA.

Le respect des lois, des politiques Groupe et le bon fonctionnement des processus sont contrôlés par l'application de règles de contrôle interne, la séparation des tâches, les audits internes périodiques. En 2013/2014, la formalisation du dispositif de contrôle interne du Groupe CDA a permis de renforcer l'application des bonnes pratiques et la vigilance des employés par rapport aux fraudes. Ce dispositif contribue à la prévention de la fraude.

En complément des actions internes, les clauses des contrats signés par les filiales du Groupe CDA, dont Musée Grévin, reflètent l'attachement du Groupe CDA à ne pas participer à des pratiques de travail dissimulé ou ne respectant pas la réglementation. De même, ces contrats prévoient des clauses de protection de la propriété intellectuelle et des licences.

Dès que cela est pertinent, le contrat prévoit des clauses concernant un plan de prévention.

La sous-traitance est principalement utilisée pour assurer la sécurité des accès et l'entretien.

7-4 Rapport d'un commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Musée Grévin, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE. Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre novembre 2014 et décembre 2014 pour une durée d'environ 3 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 7 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec six personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de la Direction des Ressources Humaines et auprès du Responsable Technique, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs en ETP et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

³ Effectif total réparti par genre, âge, catégorie et type de contrat ; Effectif moyen ETP ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence des accidents du travail ; Taux de gravité des accidents du travail ; Nombre total d'heures de formation ; Consommation d'eau ; Consommation énergétique (électrique, carburant fossile et gaz) ; Emission directe et indirecte de GES ; Informations qualitatives sur la biodiversité ; Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à La Défense, le 30 janvier 2015

L'organisme tiers indépendant

Mazars SAS

Guillaume Potel
Associé

Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE & Développement durable

8 - POLITIQUE DE DIVIDENDES

8-1 Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

Ces sommes sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>
Exercice 2012/2013	4,65 €
Exercice 2011/2012	4,40 €
Exercice 2010/2011	4,70 €

8-2 Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, le résultat écoulé se traduit par un bénéfice de 2 452 211,55 euros.

Avant affectation du résultat, les capitaux propres de la Société sont de 8 623 590 euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

Bénéfice de l'exercice	2 452 211,55
Dotation à la réserve légale	0,00
Solde après affectation à la réserve légale	2 452 211,55
Report à nouveau antérieur	1 107 720,08
Bénéfice distribuable	3 559 931,63
Dividende	2 450 895,68
Report à nouveau créditeur	1 109 035,95

En conséquence, le Conseil d'administration, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables de 3 559 931,63 euros, propose à l'Assemblée générale, de procéder à une distribution de dividendes d'un montant global de 2 450 895,68 euros.

Le dividende distribué à chacune des 503 264 actions composant le capital social, ressortira donc à 4,87 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, cette distribution de dividendes sera éligible à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, étant précisé que seuls les actionnaires personnes physiques résidant en France pourront bénéficier de cette réfaction.

9 - AUTRES INFORMATIONS

9-1 Filiales et participations

La Société n'a pas de filiale et ne détient aucune participation.

9-2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Ce tableau figure en annexe du présent rapport.

9-3 Informations boursières

Evolution du cours de bourse et volumes échangés sur les cinq derniers exercices :



9-4 Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Aucune opération sur les titres de la Société (et sur les instruments financiers qui leur sont liés) de la nature de celle visée à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

9-5 Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune nouvelle convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

10 - ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014 – COMPTES ET ANNEXES

Le Commissaire aux Comptes, Mazars représenté par Monsieur Guillaume Potel, relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>30/09/2014 12</i>	<i>30/09/2013 12</i>	<i>30/09/2012 12</i>	<i>30/09/2011 12</i>	<i>30/09/2010 12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326
Nombre d'actions					
- ordinaires	503 264	503 264	503 264	503 264	503 264
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 225 156	13 243 327	12 727 910	12 116 566	12 623 843
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 604 082	5 675 177	4 995 543	4 630 254	5 935 218
Impôts sur les bénéfices	1 100 799	1 407 172	1 224 346	1 189 521	1 679 082
Participation des salariés	290 575	234 042	221 382	196 579	224 423
Dot. Amortissements et provisions	760 497	1 680 250	1 329 325	874 426	785 333
Résultat net	2 452 212	2 353 712	2 220 491	2 369 728	3 246 380
Résultat distribué	2 340 178	2 214 362	2 365 341	3 136 400	2 500 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	6,38	8,02	7,05	6,45	8,01
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	4,87	4,68	4,41	4,71	6,45
Dividende attribué	4,65	4,40	4,70	6,23	4,97
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	59	53	49	49	50
Masse salariale	1 514 356	1 325 630	1 266 672	1 415 199	1 275 688
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	733 882	654 451	597 502	620 452	544 364

II - COMPTES ANNUELS ET ANNEXES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014

BILAN ACTIF

	Montant brut	Amortissements	30/09/2014	30/09/2013
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, et droits similaires	65 431	64 714	717	11 756
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 908 868	96 905	1 811 963	1 850 282
Avances, acomptes sur immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	10 717 320	7 008 716	3 708 604	4 209 161
Installations techniques, matériel, outillage	5 897 048	4 643 390	1 253 657	1 327 192
Autres immobilisations corporelles	2 582 548	2 311 038	271 510	271 366
Immobilisations en cours	1 282 483		1 282 483	131 573
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	314 510		314 510	311 576
ACTIF IMMOBILISÉ	22 768 208	14 124 763	8 643 445	8 112 906
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	119 848		119 848	151 938
Avances, acomptes versés/commandes	6 745		6 745	54 826
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	592 506	213 285	379 221	354 199
Autres créances	935 219		935 219	224 157
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	2 473 870		2 473 870	3 220 173
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	206 069		206 069	126 414
ACTIF CIRCULANT	4 334 258	213 285	4 120 973	4 131 708
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursements des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	27 102 465	14 338 048	12 764 417	12 244 614

BILAN PASSIF

	30/09/2014	30/09/2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 4 603 326)	4 603 326	4 603 326
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	460 333	460 333
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. Cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)		
Report à nouveau	1 107 720	1 094 185
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 452 212	2 353 712
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	8 623 590	8 511 556
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	493 000	493 000
Provisions pour charges		130 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	493 000	623 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 042
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. Participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		21 800
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 434 646	1 214 237
Dettes fiscales et sociales	798 220	691 875
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	374 066	112 236
Autres dettes	100 722	233 446
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	940 173	835 422
DETTES	3 647 827	3 110 057
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 764 417	12 244 614

COMPTE DE RÉSULTAT (en liste)

	France	Exportation	30/09/2014	30/09/2013
Ventes de marchandises	566 540		566 540	633 033
Production vendue de biens				
Production vendue de services	12 658 615		12 658 615	12 610 295
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	13 225 156		13 225 156	13 243 327
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			508 305	234 124
Autres produits			83 297	657 950
PRODUITS D'EXPLOITATION			13 816 758	14 135 402
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			230 004	372 181
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			1 243	1 229
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			87 059	(48 197)
Autres achats et charges externes			5 991 984	5 805 382
Impôts, taxes et versements assimilés			250 376	300 682
Salaires et traitements			1 514 356	1 325 630
Charges sociales			733 882	654 451
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 092 104	1 056 880
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				195 370
Pour risques et charges : dotations aux provisions				90 000
Autres charges			62 926	47 538
CHARGES D'EXPLOITATION			9 963 933	9 801 146
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 852 824	4 334 256
OPÉRATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés			5 387	1 561
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			181	435
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			5 568	1 996
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			1 126	410
Différences négatives de change			84	919
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 210	1 329
RÉSULTAT FINANCIER			4 358	667
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			3 857 182	4 334 923

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	30/09/2014	30/09/2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	800	1 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	800	1 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 396	2 996
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		338 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 396	340 996
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(13 596)	(339 996)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	290 575	234 042
Impôts sur les bénéfices	1 100 799	1 407 172
TOTAL DES PRODUITS	13 823 126	14 138 398
TOTAL DES CHARGES	11 370 914	11 784 686
BENEFICE OU PERTE	2 452 212	2 353 712

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 - *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au droit au bail des locaux situés au 8 boulevard Montmartre.

La durée d'amortissement des immobilisations incorporelles hors le droit au bail est de 3 ans.

2 - *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations ont été comptabilisées pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'actif immobilisé est constitué exclusivement par les investissements liés à l'exploitation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

- Constructions	30 ans
- Constructions, installations, agencements	10 à 15 ans
- Installations techniques et matériels	5 à 10 ans
- Matériel de bureau, informatique	5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

3 - *Participations et autres titres*

La société Musée Grévin ne détient pas de participation.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminués, le cas échéant, par une provision pour dépréciation.

4 - *Stocks*

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré, les frais de stockage ne sont pas pris en compte. Une dépréciation est calculée uniquement lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable en tenant compte des perspectives de vente.

5 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La provision pour dépréciation des créances est calculée nominativement sur la base de l'analyse du caractère recouvrable des créances, effectuée à la date d'arrêté des comptes.

6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

7 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale. Les excédents de trésorerie sont gérés et rémunérés dans le cadre du Cash Pooling du Groupe CDA.

8 - Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers est intervenue, de façon suffisamment précise ou certaine, obligation provoquant une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente à celui-ci. L'échéance et le montant de cette obligation ne sont pas encore fixés de façon précise.

9 - Produits constatés d'avance

La Société commercialise de la billetterie en prévente. Cette billetterie non consommée, encore en cours de validité à la clôture, est comptabilisée en Produits Constatés d'Avance.

III. INFORMATIONS SUR LE BILAN

1 - Immobilisations

a) Valeurs brutes

Rubriques (données en K€)	Début d'exercice	Acquisitions, apports	Virement	Cession	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 974				1 974
Terrains					
Constructions sur sol propre	2 824				2 824
Constructions sur sol d'autrui	1 122			12	1 110
Constructions, installations générales, agencements, aménagement	6 761	87	7	71	6 784
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 626	200	100	30	5 896
Installations générales, agencements, aménagement	1 883			4	1 879
Matériel de transport	21				21
Matériel de bureau, informatique, mobilier	604	81	3	5	683
Immobilisations corporelles en cours	131	1 261	(110)		1 282
Immobilisations corporelles	18 972	1 629	0	122	20 479
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières	312	3			315
Immobilisations financières	312	3			315
TOTAL GÉNÉRAL	21 258	1 632	0	122	22 768

Le droit au bail a été comptabilisé en immobilisation incorporelle et a été considéré comme une immobilisation à durée de vie indéfinie, le prix payé étant justifié par la qualité de l'emplacement et la visibilité procurée pour l'activité du Musée Grévin. Aucun indice de perte de valeur sur cet actif n'a été identifié au 30 septembre 2014.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice en 2013/2014 ressortent à 1 632 K€. Cette somme est principalement constituée des investissements de développement du site pour 831 K€ et de ceux relatifs aux personnages de cire pour 238 K€.

La diminution des actifs corporels concerne des mises au rebut intervenues dans le cadre des investissements de l'exercice : à cette occasion, des sorties partielles ou totales de biens et / ou de composants, totalement amortis ou pas, peuvent intervenir. Cette opération s'est traduite cette année par une perte exceptionnelle de 9 K€.

b) Amortissements

Rubriques (données en k€)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	112	49		161
Constructions sur sol propre	1 132	101		1 233
Constructions sur sol d'autrui	998	40	10	1 028
Constructions, installations générales, agencements,	4 368	446	65	4 749
Installations techniques, matériel et outillage	4 299	372	28	4 643
Installations, agencements	1 803	24	5	1 822
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique, mobilier	412	60	5	467
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 033	1 043	113	13 963
TOTAL GÉNÉRAL	13 145	1 092	113	14 124

La diminution des amortissements de 113 K€ est liée aux mises au rebut intervenues dans l'exercice.

2 - Actif circulant

a) Stocks

Ils sont constitués de marchandises destinées à être vendues en l'état dans la boutique du Musée Grévin. Le stock net « Commerce » au 30 septembre 2014 est en diminution (120 K€ au 30 septembre 2014 pour 152 K€ au 30 septembre 2013).

b) Créances

Le montant net des créances inscrites au bilan s'élève, au 30 septembre 2014, à 1 314 K€ contre 578 K€ au 30 septembre 2013. Cette augmentation s'explique par :

- un crédit de TVA de 432 K€ au 30 septembre 2014 pour 159 K€ au 30 septembre 2013,
- une créance d'impôt sur les Sociétés de 273 K€,
- le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi de 101 K€,
- la hausse du compte « débiteurs divers » de 71 K€,
- la hausse des créances clients de 25 K€.

Ces créances sont totalement à court terme.

Détails des produits à recevoir (en €) :

	30/09/2014	30/09/2013
PRODUITS À RECEVOIR		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	31 936	56 072
418100 Clients, factures à établir	31 936	60 167
418200 Clients, prestations diverses		4 865
418210 Clients, avoir à établir		(8 960)
AUTRES CRÉANCES	37 597	(98)
448100 Etat – Contribution Economique Territoriale	37 597	
438700 Indemnités journalières		(98)
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	69 533	55 974

c) Disponibilités

Au 30 septembre 2014, les disponibilités ressortent à 2 474 K€ contre 3 220 K€ au 30 septembre 2013. Ces disponibilités sont constituées des valeurs à l'encaissement, des fonds de caisses ainsi que des excédents de trésorerie qui sont gérés et rémunérés dans le cadre du Cash Pooling du Groupe CDA.

d) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ressortent, au 30 septembre 2014, à 206 K€ contre 126 K€ au 30 septembre 2013. L'augmentation est principalement due à la réception anticipée au 30 septembre 2014 de factures de loyers et de contrats de maintenance.

3 - Capitaux propres

Les capitaux propres (avant constatation du résultat de l'exercice) ont légèrement augmenté au cours de l'exercice. Une distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice 2012/2013 a été effectuée pour 2 340 K€.

Composition du capital social :

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en €)
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	503 264			9,15

Variation des capitaux propres (avant résultat) :

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		8 511 556	
Distribution sur résultats antérieurs		2 340 178	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		6 171 378	
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variation du capital			
Variation des primes liées au capital			
Résultat de l'exercice			2 452 212
Solde			
Situation à la clôture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant répartition		8 623 590	

4 - Provisions pour risques et charges

Montants en k€	Situation et mouvements				
	Solde au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Solde à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions litiges	493				493
Provision pour grosses réparations	130			130	0
TOTAL	623			130	493

La provision pour grosses réparations concerne les travaux de toiture du Musée dont la Société a la charge.

5 - Dettes d'exploitation et autres dettes

Les dettes d'exploitation et dettes diverses s'établissent à 2,7 M€ au 30 septembre 2014 contre 2,3 M€ au 30 septembre 2013. Cette augmentation est due au poste fournisseurs (+0,2 M€) et aux dettes sur immobilisations (+0,2 M€). La hausse des dettes sur immobilisations est due aux investissements de développement du site en cours à la date de clôture de l'exercice.

Ces dettes sont totalement à court terme.

Détails des charges à payer (en €) :

	30/09/2014	30/09/2013
CHARGES À PAYER		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	286 215	81 652
408600 Factures à recevoir/commandes réceptionnées	286 215	81 652
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHÉS	298 723	365 800
408500 FAR manuelles	298 723	365 800
DETTES FISCALES ET SOCIALES	628 840	529 010
428210 Provision pour congés payés	147 128	133 696
428220 Provision pour primes / charges	69 090	39 289
428250 Provision pour primes de précarité	13 897	1 046
428400 Provision pour participation	290 575	234 042
438200 Provision charges sociales / congés payés	66 572	60 423
438600 Charges à payer – Effort construction	4 961	4 248
438610 Charges à payer – Formation	10 622	8 622
438625 Charges à payer – Organic	15 657	16 444
438630 Charges à payer – Taxe Handicapés	2 829	0
438635 Charges à payer – Taxe d'apprentissage	7 464	6 295
438700 Indemnités journalières	45	0
448100 Etat Charges à payer – Taxe professionnelle	0	24 905
AUTRES DETTES	9 164	(142)
418210 Clients – Avoirs à établir	8 984	0
468600 Charges à payer diverses	180	(142)
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 222 942	976 320

6 - Comptes de régularisation passif

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel aux billets prévendus au cours de l'exercice 2013/2014 et non consommés au 30 septembre 2014. Cela correspond principalement aux billets vendus aux Comités d'entreprise et valables 2 ans.

Le solde au 30 septembre 2014 est en légère hausse à 0,9 M€ contre 0,8 M€ au 30 septembre 2013.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

1 - Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société Musée Grévin, pour la période d'octobre 2013 à septembre 2014, s'élève à 13 225 K€ contre 13 243 K€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 18 K€ (-0,1 %).

Cette variation s'analyse comme suit :

Montants en k€	Total	Total	%
	30/09/14	30/09/13	
Entrées	11 800	11 701	+0,8 %
Boutiques	564	630	-10,5 %
Événementiel / Café Grévin et Divers (*)	861	912	-5,6 %
TOTAL	13 225	13 243	-0,1 %

(*) Le chiffre d'affaires « divers » comprend principalement les échanges de marchandises et les redevances de partenariat. En ce qui concerne l'Événementiel et le Café Grévin, il s'agit des redevances de sous-traitance facturées à la société CEGB en charge de l'exploitation de ces 2 activités.

2 - Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

Montants en k€	2013/2014	2012/2013
Reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges	508	234
Autres produits divers	83	658
TOTAL	592	892

Les reprises de provisions d'exploitation sont constituées des reprises de provisions pour les travaux de toiture dont le Musée a la charge. Elles viennent compenser les travaux effectués dans l'exercice.

Les transferts de charges correspondent à la neutralisation au compte de résultat des prestations facturées par la société « CDA Productions » et comptabilisées en charges de sous-traitance. CDA Productions intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sur les projets d'investissements de Musée Grévin. Ces prestations étant immobilisables, la contrepartie du transfert de charges est une rubrique d'immobilisations.

En ce qui concerne les « Autres produits divers », Musée Grévin avait constaté en régularisation pour un montant de 652 K€ en 2012/2013 les billets prévus au titre des années antérieures, non consommés à cette date et ayant perdu toute validité.

3 - Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes des dotations et reprises de provisions d'exploitation et hors amortissements lors de l'exercice 2013/2014 ont bien été maîtrisées. Elles sont en effet en diminution de 1,7 % (0,15 M€) par rapport à l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2014, les charges de personnel représentent 17,0 % du chiffre d'affaires contre 15,0 % en 2012/2013.

Les dotations aux amortissements sont en légère hausse de 35 K€ pour atteindre 1 092 K€ en 2013/2014.

4 - Le résultat financier

Le résultat financier ressort, en positif, à 4 K€ au 30 septembre 2014.

5 - Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est en forte amélioration : il ressort à -14 K€ contre -340 K€ en 2012/2013. Celui-ci comprenait une dotation aux provisions pour risques et charges en complément de l'écriture comptabilisée en 2011/2012.

6 - La participation et l'impôt

L'accord de participation signé en mars 2012 a conduit à comptabiliser une réserve spéciale de participation d'un montant de 291 K€. L'impôt sur les sociétés ressort à 1 101 K€ et correspond à un taux effectif de 31,0 % (37,4 % en 2012/2013). Le résultat 2012/2013 comportait en effet une provision non déductible pour le calcul du résultat fiscal.

V - AUTRES INFORMATIONS

1- Ventilation de l'effectif moyen

Sur l'exercice 2013/2014, l'effectif moyen se répartit de la manière suivante :

	Permanents	Saisonniers + CDD	TOTAL
Cadres	6	1	7
Non Cadres	40	12	52
TOTAL	46	13	59

L'effectif de fin d'exercice s'établit ainsi :

- Permanents : 49
- Saisonniers + CDD : 15
- Total : 64

2- Rémunération allouée aux organes d'administration

Il n'y a pas eu de rémunération versée aux organes d'administration au cours de l'exercice 2013/2014.

3- Situation fiscale

La Société ne dispose pas de report déficitaire.

4 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition (en €)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	3 857 182	(1 195 036)	2 662 146
Résultat exceptionnel	(13 596)	4 212	(9 384)
Participation	(290 575)	90 025	(200 550)
RÉSULTAT COMPTABLE	3 553 011	(1 100 799)	2 452 212

La Société bénéficie d'un crédit d'impôt de 374 K€ correspondant :

- à l'impôt sur les sociétés pour 273 K€ ;
- au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour 46 K€ au titre de l'année civile 2013 et 55 K€ au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014.

5 - *Éléments relevant de plusieurs postes de bilan*

Rubriques (en €)	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés			
Disponibilités	2 071 420		
C/C Compagnie des Alpes	374 469		
DETTES			
Fournisseurs et comptes rattachés	361 453		
Fournisseurs – factures non parvenues	2 566		

Aucune transaction avec les parties liées n'est à mentionner au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, étant précisé que les transactions sont toutes conclues à des conditions normales de marché ou sont non significatives.

6 - *Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la Société*

Dénomination sociale – siège social	Forme	Montant capital (en €)	% détenu
COMPAGNIE DES ALPES 89, rue Escudier 92772 BOULOGNE BILLANCOURT	S.A.	4 603 326,13	95,87%

7 - *Litige*

Le Comité d'entreprise de la Société et la fédération CGT du Commerce et des Services ont assigné en juillet 2009 le Musée Grévin en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. Ils demandent qu'il soit procédé au versement de la somme de 309 K€ avec intérêts au taux légal au titre de la participation des exercices 2005/2006, 2006/2007 et 2007/2008, au motif que la société Musée Grévin avait atteint à l'époque le seuil de 50 salariés.

Par un jugement en date du 5 janvier 2010, le Tribunal a déclaré irrecevable l'action du Comité d'entreprise et a débouté la Fédération CGT du Commerce et des Services de ses demandes. Les demandeurs ont fait appel de cette décision et la Cour d'appel de Paris a déclaré fondée la demande d'expertise formée par la Fédération CGT. Un expert a été désigné le 20 janvier 2011. Il a rendu son rapport en janvier 2012. Par un arrêt du 23 mai 2013, la Cour d'appel a réformé le jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris et a fait droit dans son principe à la demande du syndicat CGT, tout en déclarant le Comité d'entreprise irrecevable en son action. En outre, la Cour a ré-ouvert les débats afin que les demandeurs donnent des précisions quant au calcul de leur demande qui ressort désormais à 493 K€. Le Musée Grévin s'est pourvu parallèlement en cassation contre l'arrêt du 23 mai 2013.

La Cour d'appel a renvoyé l'affaire pour mise en état à une audience fixée au 23 janvier 2014. Il a été décidé que la Cour d'appel ne se prononcerait pas avant que la Cour de cassation n'ait statué sur le principe même du litige probablement au cours de l'année 2015.

8 - Engagements hors-bilan

Les engagements hors bilan de la Société sont constitués :

- d'indemnités de départ en retraite :
Les provisions pour indemnités de départ en retraite ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux. La méthode de calcul du groupe Compagnie des Alpes prenant en compte la moyenne d'âge des salariés, leur ancienneté, le turn-over, l'âge de départ à la retraite (60 ans) ainsi que les tables de mortalité donnerait un engagement de retraite chargé d'un montant de 67 K€ au 30 septembre 2014, avec un taux actuariel de 2,20 %,
- d'une caution Atout France pour 10 K€,
- d'une ligne de crédit CDA-Financement de 600 K€ totalement inutilisée au 30.09.2014.

9 - DIF

Les heures acquises dans le cadre du DIF ressortent au 30 septembre 2014 à 2 484 heures.

10 - Intégration fiscale

La société Musée Grévin est intégrée fiscalement : la Compagnie des Alpes, société-mère de Musée Grévin, en est la tête de Groupe. Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité.

La société Musée Grévin constate, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle n'avait jamais été intégrée. La constatation de cet impôt fait naître une dette sur la société-mère d'un montant identique. La société-mère enregistre dans ses comptes l'impôt global du groupe fiscal.

11 - Evènements postérieurs à la clôture

La Société fait par ailleurs face à de nouvelles difficultés de paiement de la part de la société CEGB au titre du contrat portant sur l'exploitation du Café Grévin. Compte tenu des défaillances de CEGB dans le paiement des dernières redevances et charges liées à l'exploitation du café, Musée Grévin a décidé d'actionner début janvier 2015 la caution indivisible et solidaire donnée par la société SDW et un commandement de payer vient de lui être délivré.

2-2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 30 septembre 2014)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Musée Grévin, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations, relatives à l'identité des détenteurs du capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie, le 30 janvier 2015

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Guillaume Potel

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation de votre Conseil d'administration du 16 décembre 2014.

Ces conventions et engagements ont été conclus entre Musée Grévin SA et :

- Musée Grévin Prague, détenue à 100% par Compagnie des Alpes SA ;
- Musée Grévin Montréal, détenue à 100% par Compagnie des Alpes SA ;
- Grevin Korea Chusik Hosea, détenue à 80% par Compagnie des Alpes SA.

Ces sociétés ont obtenu auprès de Musée Grévin SA l'autorisation d'exploiter :

- Le terme « Grévin », seul ou accompagné d'autres termes et/ou de toute représentation graphique, à titre de dénomination sociale, de nom commercial et/ou d'enseigne ;
- Les marques « Grévin », « Musée Grévin », « l'art du vrai-semblant », « the art of make believe » et « Café Grévin » ;

- Les noms de domaine reproduisant la marque « Grévin » ;
- Les éléments de communication génériques qui pourraient être développés par Musée Grévin SA.

Cette autorisation d'exploitation des termes susvisés a été consentie par Musée Grévin SA dans le cadre d'un « contrat de licence de marques et de noms de domaine ». En contrepartie de la licence ainsi consentie, chaque licencié doit verser à Musée Grévin SA une redevance annuelle égale à 3% de son chiffre d'affaires annuel hors taxes. A ce titre, Musée Grévin SA a comptabilisé un produit de 63 K€ sur l'exercice 2013/2014.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Contrat de licence de marque :

Convention entre Musée Grévin SA et Grévin & Compagnie SA autorisée par le Conseil d'administration du 24 octobre 2001, puis transférée à Compagnie des Alpes SA (CDA) à partir du 1^{er} octobre 2007, par décision du Conseil de Surveillance de CDA en date du 30 mars 2006.

Ce contrat détermine les modalités par lesquelles Musée Grévin SA concède à Grévin & Compagnie SA puis Compagnie des Alpes SA (CDA) la licence non exclusive d'exploitation de la marque GRÉVIN pour l'ensemble des produits et services tels qu'ils résultent ou résulteront de l'enregistrement.

Montant du produit comptabilisé sur l'exercice : 15 000 €

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Guillaume Potel

III - CONTRÔLE INTERNE

1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (article L. 225-37 alinéa 6 et suivants du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al.6 et suivants du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (partie I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (partie II).

1-1 Gouvernement d'entreprise

1-1.1 Modalités d'exercice de la Direction générale

Le Conseil d'administration du 2 février 2005 a procédé à l'adoption de la dissociation des fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'administration. Ainsi, la Direction générale de la Société est, depuis cette date, assumée par une personne distincte du Président du Conseil d'administration. Conformément aux dispositions statutaires, cette option a été retenue pour une durée de 10 ans minimum, soit jusqu'au 2 février 2015.

Pendant l'exercice 2013/2014, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de Musée Grévin ont été exercées par les personnes suivantes :

a) Fonctions de Président du Conseil d'administration :

Béatrice de Reyniès, nommée le 25 mai 2012

b) Fonction de Directeur général :

Jusqu'au 27 mai 2014 : Patrick le Bouill, nommé le 25 mai 2012

A partir du 27 mai 2014 : Béatrice Cristofari, nommée le 27 mai 2014

1-1.2 Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées générales et au Conseil d'administration.

1-1.3 Composition du Conseil d'administration

Aux termes des statuts adoptés par l'Assemblée générale mixte du 9 mars 2012, le Conseil d'administration est composé de 3 à 18 administrateurs, et la durée actuelle des mandats de ses membres est de 4 années.

Les administrateurs en fonction au cours de l'exercice 2013/2014 sont :

- Béatrice de Reyniès, Administrateur depuis le 29 janvier 2006 ;
- Olivier Garaialde, Administrateur du 5 mars 2010 au 17 décembre 2013 ;
- François Fassier, Administrateur depuis le 17 décembre 2013, coopté en remplacement d'Olivier Garaialde ;
- La CDA, représentée par Victoire Aubry ;
- Danièle Clergeot, Administrateur depuis le 9 mars 2012 ;
- Patrick le Bouill, Administrateur du 9 mars 2012 au 27 mai 2014 ;
- Et Béatrice Cristofari, Administrateur depuis le 27 mai 2014, cooptée en remplacement de Patrick le Bouill.

A ce jour, le Conseil est composé de 5 membres, dont quatre femmes, soit 80%.

1-1.4 Fonctionnement et réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Le Conseil se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Société l'exige et, en pratique, au moins 2 fois par an.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni 2 fois.

Les Administrateurs sont convoqués par le Président du Conseil d'administration. L'ordre du jour est communiqué aux Administrateurs avec leur convocation ainsi qu'un dossier détaillant le contenu des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le procès-verbal est ensuite adressé aux Administrateurs pour observations, puis approuvé lors de la séance suivante.

Lors de ses réunions, le Conseil a notamment traité des sujets suivants :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 ; rapports annuels,
- Point sur l'activité du Musée,
- Examen du budget 2013/2014,
- Préparation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle,
- Remplacement d'Olivier Garaialde démissionnaire de son mandat d'administrateur,
- Examen et arrêté de comptes semestriels au 31 mars 2014; rapport financier semestriel,
- Remplacement de Patrick le Bouill démissionnaire de ses mandats d'administrateur et DG par Béatrice Cristofari.

1-1.5 Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

La Société ne se réfère directement à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives.

Ceci se justifie par la composition de son actionnariat.

En effet, la Société est détenue à hauteur de 95,87% de son capital par la Compagnie des Alpes qui en détient le contrôle exclusif.

La Compagnie des Alpes, elle-même cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris, se réfère, quant à elle, aux règles et principes de gouvernement d'entreprise généralement en vigueur en France, et notamment au Code de gouvernement entreprise AFEP-MEDEF qui intègre les rapports et recommandations conjointes publiées par ces organisations en matière de gouvernance des sociétés cotées et de rémunération des dirigeants.

Ainsi, le fait que la Compagnie des Alpes, société cotée, soit dotée d'un Comité d'audit, justifie, par exemple, que Musée Grévin ne dispose pas d'un tel comité (Article L 823-20 du Code de commerce).

1-1.6 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les Administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés au titre des mandats qu'ils exercent au sein de la Société. Ils sont tous salariés de la Compagnie des Alpes et perçoivent leur rémunération à ce titre.

Pour plus d'informations sur les rémunérations salariées et avantages perçus par les personnes exerçant des fonctions de mandataire social de Musée Grévin, nous vous renvoyons au rapport de gestion établi au titre de l'exercice 2013/2014.

1-1.7 Participation des actionnaires aux Assemblées générales

La participation des actionnaires aux Assemblées générales est régie par les dispositions légales en vigueur ainsi que par le titre IV des statuts.

1-1.8 Informations visées à l'article L 225-100-3 du Code de commerce

Néant.

1-2 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Musée Grévin s'appuie sur le cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne publié par l'AMF en juin 2010 et a utilisé, pour l'établissement du présent rapport, le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes, publié en juin 2010.

1-2.1 Le dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Direction générale, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Le respect de la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- L'application des instructions et orientations de la Direction générale,
- La réalisation et l'optimisation des opérations, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs du Groupe,
- La fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne est un élément du dispositif global de pilotage du Groupe. Il contribue à :

- La maîtrise des activités de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources
- La gestion des risques opérationnels liés aux processus, en particulier les risques d'erreur ou de fraude

Comme tout dispositif de contrôle, le dispositif de contrôle interne ne peut cependant fournir la garantie absolue que les risques identifiés soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il vise à réduire la probabilité de leur survenance par la mise en œuvre de plan d'actions et de prévention adaptés.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur 5 composantes :

- Une organisation, c'est-à-dire une définition claire des responsabilités, des ressources et compétences adéquates s'appuyant sur des règles et procédures, des outils et systèmes d'information,
- La diffusion d'informations pertinentes,
- Un dispositif d'analyse des risques,
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux,
- Un dispositif de surveillance permanente.

Musée Grévin est intégré dans le dispositif de contrôle interne Groupe et adapte ce dispositif à la nature et au volume de l'activité, sous la responsabilité du Directeur général, mandataire social.

Organisation : responsabilités et compétences

Le Directeur général est responsable de l'exploitation du site, et décide de l'organisation, des moyens et des procédures. Il est assisté d'un Comité de Direction et d'un Directeur financier.

Les choix d'organisation de Musée Grévin sont basés sur la responsabilisation, l'efficacité des opérations, tout en tenant compte des environnements économiques et sociaux liés à l'activité.

La cohésion de l'ensemble repose sur des définitions de fonction assorties de descriptions des responsabilités et rattachements hiérarchiques garantissant que les actions de contrôle à exercer à chaque niveau sont satisfaisantes.

Les valeurs et principes d'action

Musée Grévin respecte les valeurs du Groupe CDA, en appliquant :

- La Charte de Déontologie qui rappelle les valeurs et principes d'action du Groupe Compagnie des Alpes. Elle fournit un guide de comportement professionnel, rappelle notamment les principes de déontologie boursière qui s'imposent à chacun, explicite les risques de conflits d'intérêts et définit les comportements adaptés. Elle est annexée au contrat de travail des cadres dirigeants.
- La Charte d'utilisation des ressources du Système d'information (SI). Comme pour la charte de déontologie, elle est progressivement rendue opposable à l'ensemble des salariés du Groupe.

De plus, les principes sur lesquels s'appuie Musée Grévin SA sont les suivants :

- La responsabilisation de tous car chacun est acteur dans le dispositif de contrôle au service de la satisfaction du client et dans le respect des réglementations ;
- Une définition précise des fonctions et des tâches permettant le reflet d'une organisation claire ;
- Un respect du principe de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle ;
- Des valeurs communes : la confiance, la transparence, le respect de l'autonomie des entreprises, la solidarité ;
- Des normes, procédures et directives, notamment comptables et financières et de traitement des opérations d'exploitation ;

Information et communication

Chacune des Directions rédige et diffuse à l'ensemble des collaborateurs concernés les règles, procédures et modes opératoires correspondant à son périmètre de responsabilité, en cohérence avec les règles et procédures Groupe.

Analyse des risques et définition des contrôles

Depuis 2013, le Groupe CDA s'est lancé dans une phase de formalisation plus détaillée de son dispositif de contrôle interne, progressivement déployée sur l'ensemble des processus du Groupe répertoriés dans la cartographie des processus, avec une priorité donnée aux processus impactant le chiffre d'affaires.

La méthode appliquée correspond à l'élaboration des documents suivants, pour chacun des processus concernés :

- Logigramme : description schématique des macro-étapes et étapes du processus. Ce logigramme est standard au niveau du Groupe,
- Matrice d'évaluation des risques : tableau récapitulatif des risques identifiés à chacune des macro-étapes et étapes du processus permettant l'évaluation par les entités de leurs risques, en termes de probabilité de survenance (fréquence) et d'impact financier,
- Guide de contrôle interne : ce guide traduit les objectifs généraux du contrôle interne en objectifs propres au processus et décrit les contrôles à mettre en place pour une meilleure maîtrise de chacun des risques identifiés, au niveau de chaque macro-étape et étape du processus.
- Questionnaire d'auto-évaluation : il permet une évaluation du niveau de conformité des procédures et modes opératoires au niveau d'exigence du contrôle interne préconisé par le Groupe.

Musée Grévin participe activement à la préparation de ces documents en collaboration avec les experts et directions fonctionnelles du Groupe.

De même, Musée Grévin est intégré dans le dispositif de prévention de la fraude, composé :

- d'une sensibilisation des collaborateurs aux méthodes de fraude financière et aux comportements à adopter face à des tentatives de fraude: usurpation d'identité, protection des informations sensibles, ...
- d'un système de remontée des fraudes ou tentatives de fraude par les responsables financiers et opérationnels au siège du Groupe.

Contrôle permanent et pilotage

Musée Grévin participe aux campagnes d'auto-évaluation en remplissant les questionnaires envoyés aux responsables des processus.

Musée Grévin élabore et lance les plans d'action de mise en conformité qui doivent permettre de réduire les risques à un niveau acceptable pour le site, et intègre les contrôles pertinents dans ses règles, procédures et modes opératoires.

La mise en place des plans d'action est sous la responsabilité du Directeur général, en fonction des moyens financiers et humains disponibles et des priorités.

1-2.2 Processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation et processus

La Direction financière est responsable de la production et de l'établissement des comptes sociaux, ainsi que de la partie financière du rapport semestriel et du Rapport financier annuel relatif aux comptes arrêtés au 30 septembre, dans le respect des dispositions réglementaires inhérentes aux sociétés cotées.

L'information comptable et financière est structurée de façon à garantir la permanence et le systématisme des méthodes d'enregistrement des transactions selon des règles et un plan de comptes définis par les Principes comptables du Groupe CDA, et selon un calendrier fixé en coordination avec le Groupe.

Au-delà des enregistrements comptables, la Direction financière effectue également un suivi permanent des comptes, procédant notamment à un rapprochement régulier des soldes et des opérations enregistrées avec des informations externes (circularisation de tiers, rapprochements bancaires...).

Le contrôle des caisses est effectué quotidiennement et ce de manière exhaustive.

La remontée des informations comptables et financières, au Groupe CDA, est réalisée par le Directeur financier de Musée Grévin via un outil de consolidation commun à l'ensemble des entités consolidées du Groupe, ce qui permet d'assurer la publication semestrielle et annuelle des comptes selon un processus standard et homogène, et de suivre les activités.

La Direction des systèmes d'information Groupe est responsable de la mise en place du système d'information qui doit satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité, de traçabilité de l'information, d'homogénéité des données et de sécurité. Elle veille au bon fonctionnement des interfaces permettant d'alimenter les différentes applications, anime la politique de sécurité des systèmes et des données et intervient dans la définition des plans de sécurité et de sauvegarde.

Surveillance du processus

Le Président du Conseil d'administration de Musée Grévin, et, dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par délégation, le Directeur général de la Société et le Directeur financier sont garants de l'exhaustivité, l'intégrité, l'exactitude et de la qualité de l'information comptable et financière.

La coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes est assurée par la Direction financière de Musée Grévin.

1-2.3 Le dispositif de gestion des risques

La gestion des risques, vise à identifier et analyser les principaux risques de la société et contribue ainsi à :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Musée Grévin,
- Sécuriser les prises de décision et les processus afin de favoriser l'atteinte des objectifs,
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société,
- Mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des risques.

Ce dispositif s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités,
- Un processus de gestion des risques comprenant les trois étapes d'identification, d'analyse et de traitement des risques,
- Un pilotage du dispositif.

Comme tout dispositif de maîtrise, le dispositif de gestion des risques ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Organisation

La Direction Générale du Groupe CDA décide :

- De l'organisation et des responsabilités en matière de suivi des risques
- Des objectifs et des valeurs du Groupe
- Des risques à traiter de façon prioritaire, et du niveau de risque acceptable

Le Directeur général est le propriétaire de risques et est responsable de l'évaluation des risques identifiés et de la mise en œuvre des plans d'actions.

Les experts du Groupe apportent leur soutien à la définition et à la mise en œuvre des plans d'action.

Processus de gestion des risques

Musée Grévin a réalisé une cartographie de ses risques en se basant sur l'évaluation des impacts potentiels, la probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise.

En 2013, le Comité exécutif du Groupe a sélectionné 6 risques prioritaires, communs à l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe, qui nécessitent une analyse, un suivi des plans d'actions et de leur évolution.

Pour chacun de ces risques, des plans d'action sont définis :

- En termes de prévention, pour tenter de diminuer la probabilité d'occurrence,
- En termes de protection, pour limiter les impacts sur le Groupe,
- En termes de transfert financier vers des compagnies d'assurance, pour les risques assurables.

Musée Grévin est intégré dans ce processus et déploie les plans d'actions sur son site.

En cas de survenance d'une crise, le Groupe dispose d'un dispositif de gestion de crise permettant une mobilisation rapide des expertises adéquates afin de minimiser les impacts de la crise et accompagner sa résolution de manière optimale.

Des guides de gestion des crises et de gestion de la communication sont mis à la disposition du Musée Grévin, incluant des définitions communes, un processus d'alerte, des personnes identifiées pour remplir un rôle en cas de mise en place d'une cellule de crise.

Pilotage du dispositif de gestion des risques

Le Comité des risques Destinations de loisirs, auquel participent les dirigeants opérationnels et qui est intégré au Comité de direction, suit la situation des risques et des plans d'actions, et analyse les rapports d'incidents.

1-2.4 La surveillance

L'Audit interne

L'Audit interne du Groupe CDA effectue des missions qui ont pour objet de s'assurer du respect des règles et procédures internes, de vérifier leur efficacité ou d'identifier les insuffisances, et de détecter d'éventuelles fraudes.

Ces missions sont menées dans le respect de la Charte de l'Audit interne du Groupe Compagnie des Alpes, qui décrit les finalités et objectifs de l'Audit interne, les modalités de conduite de missions et les obligations respectives des auditeurs et des audités.

Musée Grévin fait régulièrement l'objet de missions de la part de l'Audit interne du Groupe CDA.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Musée Grévin représente collectivement l'ensemble des actionnaires et délibère sur toutes les questions majeures de la vie de la Société et en particulier les orientations stratégiques.

2 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du Commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Musée Grévin

(Exercice clos le 30 septembre 2014)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Musée Grévin et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie, le 30 janvier 2015

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Guillaume Potel

IV - AUTRES INFORMATIONS

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur l'attribution d'actions de performance

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, il est rendu compte ci-après des opérations portant sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions de performance intervenues pendant l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Les options de souscription d'actions et actions de performance ci-dessous sont exclusivement consenties ou attribuées par la Compagnie des Alpes (CDA), société-mère de Musée Grévin SA, laquelle n'a émis ou attribué aucun droit incessible de cette nature au profit de ses salariés ou de ses dirigeants.

Situation des Plans d'attribution d'actions de performance mis en œuvre par la CDA :

	Plan combiné n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17
Nature des avoirs : Options de souscription d'actions (Options) ou Actions de performance (Actions) Compagnie des Alpes	Options	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions
Date de l'assemblée générale de la CDA	28/02/2007	28/02/2007	19/03/2009	18/03/2010	18/03/2010	15/03/2012
Date de mise en œuvre	19/03/2009	19/03/2009	18/03/2010	17/03/2011	15/03/2012	14/03/2013
Nombre d'actions pouvant être souscrites (Options) ou attribuées gratuitement (Actions) à l'origine	47 997	48 828	50 552	53 500	58 593	61 900
<i>Dont dirigeants mandataires sociaux de la société mère CDA</i>						
Dominique Marcel	néant	3 733	néant	néant	néant	néant
Franck Silvent	néant	2 489	néant	néant	néant	-
Agnès Pannier-Runacher	-	-	-	-	-	néant
<i>Dont dirigeants mandataires sociaux de Musée Grévin</i>						
Béatrice de Reyniès	1 763	519	726	700	700	700
Patrick le Bouill	1 763	519	726	700	700	700
Béatrice Cristofari	-	-	-	-	-	400
Nombre de bénéficiaires	29	119	109	132	142	143
Date d'attribution	19/03/2009	19/03/2009	18/03/2010	17/03/2011	15/03/2012	14/03/2013
Période de levée (Options) ou Date d'acquisition* (Actions)	du 19/03/2013 au 18/03/2016	19/03/2011	18/03/2012	17/03/2013	15/03/2014	14/03/2015
Fin du délai de conservation (Actions)	-	19/03/2013	18/03/2014	17/03/2015	15/03/2016	14/03/2017
Options levées ou Actions définitivement acquises au 30/09/2014	0	36 264	34 936	42 325	43 129	0
Options ou Actions radiées au 30/09/2014	11 697	12 564	15 616	11 175	15 464	4 200
Options ou Actions restantes au 30/09/2014	36 300	0	0	0	0	57 700
* Acquisition sous réserve de réalisation de conditions de performance						

*Ajustement des droits à raison de l'augmentation de capital réalisée par la Compagnie des Alpes en juillet 2010 : application d'un coefficient d'ajustement de 3,689% à l'effet d'ajuster à la hausse le nombre de droits à actions gratuites restant en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire).

Options de souscription d'actions attribuées par la Compagnie des Alpes durant ou au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 :

Néant.

Options de souscription d'actions précédemment attribuées par la Compagnie des Alpes et exercées pendant l'exercice clos le 30 septembre 2014 :

Néant.

Actions de performance Compagnie des Alpes attribuées par cette dernière durant l'exercice clos le 30 septembre 2014 :

Voir tableau n°6 en partie 5 du rapport de gestion

V - HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

	30/09/2014	30/09/2013
Honoraires	37 400	33 100
TOTAL	37 400	33 100

VI- INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

6.1 Publications BALO et communiqués de mise à disposition

31 janvier 2014	Avis préalable de convocation à l'Assemblée générale
31 janvier 2014	Rapport Financier Annuel au 30 septembre 2013
30 janvier 2014	Communiqué de mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2012/2013
17 février 2014	Avis de convocation à l'Assemblée générale
24 mai 2014	Rapport Financier Semestriel au 31 mars 2014

6.2 Communiqués de presse

13 février 2014	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2013/2014
13 mai 2014	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2013/2014
28 mai 2014	Résultat du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2013/2014
28 juillet 2014	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre de l'exercice 2013/2014
14 novembre 2014	Chiffre d'affaires de l'exercice 2013/2014
16 décembre 2014	Résultat annuel de l'exercice 2013/2014

6.3 Site internet : rubrique « Informations réglementées AMF »

Musée Grévin a mis en place sur son site internet une rubrique dédiée aux informations réglementées.

Site Internet : <http://www.grevin-paris.com/fr/paris/infos-amf>

VII- ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Responsable du Rapport Financier Annuel

Madame Béatrice CRISTOFARI, Administrateur et Directeur général de Musée Grévin SA

Attestation

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 30 janvier 2015

Béatrice CRISTOFARI

Directeur général

Contacts investisseurs

Responsable de la communication financière

Communication financière Compagnie des Alpes

Tél/Fax : 01 46 84 88 79 - courriel : communication@compagniedesalpes.fr